

2023

PLAN PLURIANNUEL D'ACCESSIBILITÉ

Révisé: 6 novembre 2023

Déclaration d'engagement

Intégration communautaire Glengarry s'engage à traiter toute personne d'une manière qui respecte sa dignité et son autonomie. Nous croyons en l'intégration et l'égalité des chances. Nous nous engageons à fournir, au mieux de nos capacités, un accès sans obstacles répondant aux besoins variés et uniques des personnes avec un handicap dans les secteurs de l'emploi, des services et soutiens. À cette fin, notre organisme se conformera à la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO), le Code des droits de la personne de l'Ontario et toutes autres exigences législatives.

Description d'Intégration communautaire Glengarry

Intégration communautaire Glengarry est un organisme fondé en 1966 et incorporé en 1974 qui fournit des services et des soutiens à des adultes avec un handicap intellectuel et leurs familles. L'agence est gouvernée par un conseil d'administration bénévole composé de membres des familles et des leaders communautaires. Un poste est dédié à un auto-intervenant qui sera la voix des personnes avec un handicap.

Organisme à but non lucratif, l'agence est guidée par sa vision d'être un leader dans le soutien et les services offerts aux personnes ayant une déficience intellectuelle dans tous les aspects de leur vie quotidienne tout en assurant leur intégration dans la communauté. Notre organisme apporte du soutien à plus de 85 personnes. Nos services incluent du soutien dans ces différentes options : résidentiel, vie autonome, emploi, participation communautaire et programme Passeport. Ces services de qualité sont offerts par plus de 90 employés.

Buts en matière d'accessibilité

Grâce à un travail de sensibilisation et dans les limites de nos ressources Intégration communautaire Glengarry s'engage à répondre, dans les délais les plus brefs, aux besoins d'accessibilité des personnes handicapées et ce par l'identification, la prévention et l'élimination des obstacles à l'accessibilité.

Objectif

L'objectif du plan d'accessibilité est d'identifier et de communiquer les obstacles dans la communauté incluant les lieux possédés/loués/exploités par Intégration communautaire Glengarry. L'organisme s'engage à identifier et à supprimer les obstacles auxquels font face les personnes handicapées dans la communauté et dans les sites de l'organisme. Ce plan détaille les obstacles qui ont été identifiés par Intégration communautaire Glengarry, ceux dont l'agence doit donner suite ainsi que les nouveaux apportés à son attention. Des délais de réalisation peuvent ou non être en place dépendant des limites de nos ressources disponibles.

Les obstacles identifiés comme étant complétés, traités ou en phase de planification pour 2023-2024 sont :

Présentement examinés

1. Un dispositif d'ouvre-porte automatique est nécessaire pour la salle de bain individuelle accessible aux fauteuils roulants au Centre de réseau communautaire (Soutien de jour). – Une soumission a été reçue. Intégration communautaire Glengarry fera des recherches sur les subventions disponibles pour installer ce dispositif et/ou soumettra la soumission à la demande de financement d'infrastructure du MESSC. Nous prévoyons que ces travaux seront complétés durant l'année 2024.
2. Site web – N'est pas, présentement, en conformité avec le WCAG2, niveau AA. Nous travaillons avec le fournisseur du site web afin de rectifier cette situation.

Complété

3. Résidence Bishop – problèmes concernant le revêtement de sol (le stratifié s'écaillait, le plancher s'affaissait) dans la cuisine, les corridors, la salle de séjour. Très peu d'espace dans la cuisine, la salle à manger et la salle de séjour en raison des séparations partielles du mur. La zone est encombrée rendant la mobilité difficile.
 - En 2022, grâce à une demande d'infrastructure, tous les planchers ont été remplacés. Des rénovations ont été faites aussi dans la cuisine, la salle de séjour et la salle à dîner pour enlever les séparations partielles des murs. La zone est maintenant un concept ouvert.
4. Résidence Bishop
 - Le stationnement était très petit
 - Appartement C (au sous-sol) : la cour sur le côté du stationnement menant à l'entrée des appartements du sous-sol était inégale rendant la mobilité des personnes difficile pour se rendre du devant de la maison à l'entrée de côté.
 - Appartement A (côté nord de la résidence) – la rampe avait besoin d'être remplacée
 - En 2020, grâce à une demande d'infrastructure, le stationnement a été agrandi pour permettre 3 espaces de plus directement en avant de la maison. L'excavation de la cour a permis d'aplanir le sol et un chemin a été pavé du stationnement à l'entrée de côté de l'appartement C. Une nouvelle rampe a été construite pour l'appartement A.
5. Roy Crescent – l'espace de la zone d'entrée menant à la cuisine/salle de séjour était restreint
 - En 2020, grâce à une demande d'infrastructure, le mur et l'arche menant à la cuisine et à la salle de séjour ont été enlevés pour créer une aire ouverte rendant la pièce plus accessible. Des rénovations ont été faites aussi dans la cuisine.

6. Centre de réseau communautaire (Édifice Don Johnston) – La contremarche de la porte d’entrée devait être plus accessible. Elle n’était pas de niveau avec la zone pavée qui menait à la porte ce qui causait des problèmes de mobilité pour les déambulateurs et les fauteuils roulants.
 - En 2019, la zone menant à la porte d’entrée a été relevée et repavée pour qu’elle soit de niveau avec l’encadrement de la porte pour un libre accès.
7. Résidence West Boundary – a besoin d’une rampe
 - a. En 2018, une rampe a été installée pour permettre l’accès à la porte d’entrée de la maison.

Définitions

Obstacle	Un obstacle est ce qui empêche une personne avec un handicap de participer à ses activités journalières normalement considérées comme acquises. Il peut être difficile ou impossible pour ces personnes de socialiser, d’aller magasiner, de travailler ou de prendre le transport public.
Gestion du rendement	Les méthodes utilisées par l’agence pour évaluer et améliorer la performance, la productivité, l’efficacité et la réussite globale des employés
Évolution de carrière	Fournir aux employés des possibilités d’apprentissage et de perfectionnement et accroître les responsabilités dans leur emploi actuel
	Changement de postes Déplacer un employé dans une autre position au sein de l’agence

Évaluation

Intégration communautaire continue de travailler pour prévenir, identifier et supprimer les obstacles afin de se conformer aux exigences d’accessibilité. En 2005, le gouvernement de l’Ontario a adopté la Loi sur l’accessibilité pour les personnes handicapées de l’Ontario (LAPHO). Le but est de supprimer les obstacles et de réaliser l’accessibilité pour les personnes handicapées de l’Ontario.

Les normes d’accessibilité de l’Ontario ont défini les obstacles pour améliorer l’accessibilité dans cinq domaines dans la vie de tous les jours :

1. Les services à la clientèle
2. L’information et les communications
3. L’emploi
4. Le transport
5. La conception des espaces publics

Les méthodes et les outils qui peuvent être utilisés par l’agence pour identifier les obstacles d’accessibilité peuvent inclure :

- Les personnes qui reçoivent des services, les familles et les employés identifient des obstacles potentiels et les signalent au gérant.
- Le comité mixte sur la santé et sécurité au travail effectuent des inspections annuelles de tous les emplacements de l’agence et tous les obstacles devront être enregistrés pour un suivi.

- Révision annuelle du plan pluriannuel d'accessibilité
- Tout sondage sur l'accessibilité distribué aux personnes qui reçoivent des services, les familles et les employés

Règlement de l'Ontario 429/07: Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle

Intégration communautaire Glengarry s'y est conformé avant la date limite du 1er janvier 2012 en élaborant un programme de formation complet suivi par chaque employé et bénévole afin d'assurer l'accessibilité du service à la clientèle dans toute l'agence. Tous les nouveaux employés et bénévoles doivent participer à cette formation. Cet engagement est renforcé par notre *Politique sur l'offre des biens et services à des personnes handicapées*.

Mesures d'intervention en cas d'urgence au travail

Les employés qui ont un handicap recevront, avant la date limite du 1^{er} janvier 2012, Les mesures d'intervention en cas d'urgence dans un format accessible

Si nécessaire, les employés ayant un handicap recevront une réponse individualisée dans un format qui tient compte du handicap. Sur demande, Intégration communautaire Glengarry s'engage aussi à offrir aux personnes qui reçoivent des services et aux autres l'information sur les mesures d'intervention en cas d'urgence dans un format accessible.

Formation

Intégration communautaire Glengarry fournira de la formation aux employés et bénévoles sur les lois relatives à l'accessibilité en Ontario et sur le Code des droits de la personne dès lors qu'ils se rapportent aux personnes handicapées. La formation sera donnée de la manière la plus appropriée pour les employés au travail, les bénévoles et tous les intervenants.

Intégration communautaire Glengarry a pris les mesures suivantes pour s'assurer que les employés reçoivent la formation nécessaire pour se conformer aux lois de l'Ontario sur l'accessibilité :

- La Formation en ligne de LAPHO est intégré dans le processus d'orientation pour les nouveaux employés et bénévoles. Le module de formation inclue : Les buts de LAPHO, 2005 et ses règlements pour les cinq secteurs (les services à la clientèle, l'information et les communications, l'emploi, le transport et la conception des espaces publics)
- Dans le cas de changements des règlements de LAPHO, la formation actualisée sera donnée en ligne à tous les employés et bénévoles.
- La politique sur l'offre des biens et services à des personnes handicapées fait partie du processus d'orientation des nouveaux employés et des bénévoles.
- Tout changement/modification à la politique sur l'offre des biens et services à des personnes handicapées sera communiqué à tous les employés, bénévoles et intervenants.

Kiosque

L'agence n'est pas requise d'avoir un kiosque libre-service et n'est donc pas assujettie à la date limite de LAPHO du 1^{er} janvier 2014.

Information et communication

Intégration communautaire Glengarry s'engage à rendre l'information et les communications accessibles aux personnes handicapées. Nous consulterons la personne pour déterminer un format alternatif de façon à supprimer la barrière à l'information et la communication.

Site web

Intégration communautaire Glengarry prendra les mesures suivantes pour faire en sorte que tous les sites web et contenu soit conforme au 1^{er} janvier 2021 avec les Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0, niveau AA

Intégration communautaire Glengarry a mis à jour son site web et utilise maintenant le système de gestion de contenu Wordpress. Le nouveau site entièrement remanié avec les exigences WCAG a été lancé à nouveau en mars 2024.

Rétroaction

Au 1^{er} janvier 2015, Intégration communautaire Glengarry avait pris les mesures suivantes pour s'assurer que les processus de rétroaction existants soient accessibles aux personnes handicapées, en conformité avec les exigences de LAPHO.

- La politique de plaintes/rétroaction est affichée sur le site web de l'agence
- Il y a un bouton rétroaction sur le site de l'agence
- La politique en matière de plaintes et d'appels des employés est affichée sur le site ADP (site pour les employés)

Toute rétroaction requise par Intégration communautaire Glengarry devra répondre aux besoins de la personne et ses besoins de communication. Si l'agence demande de la rétroaction (ie signature confirmant la lecture d'une politique, réponses de sondages ou questionnaires de milieu de travail) de la part d'un employé, d'une personne qui reçoit des services, des familles, etc. l'information donnée et reçue sera fournie dans format accessible tel que requis/demandé. Voici des exemples :

- Si la personne est malvoyante, l'information lui sera communiquée oralement
- Si la personne est malentendante, l'information communiquée et reçue sera complétée sur papier écrit à la main ou par ordinateur.
- Pour toute information, un langage simple sera utilisé conformément à notre politique

Information publique

Sur demande et selon les ressources disponibles, Intégration communautaire Glengarry veillera à ce que l'information publique soit accessible.

Emploi

Intégration communautaire Glengarry s'engage à faire en sorte que les pratiques d'emploi soient justes et accessibles. Sur demande, Intégration communautaire Glengarry répondra aux besoins des personnes handicapées dans toutes les publicités, affichages externes, etc, durant les processus de recrutement, d'évaluation et d'embauche.

Plans d'adaptation

L'agence exige des plans d'adaptation individualisés pour les employés avec un handicap qui pourraient inclure :

- Les mesures d'adaptation fournies par l'agence
- Les mesures d'intervention personnalisées en cas d'urgence pour l'employé
- Le format accessible et les aides à la communication selon les besoins de l'employé
- Comment et quand le plan d'adaptation sera révisé et mis à jour, et,
- Les circonstances du partage du plan d'adaptation d'une personne incluant la signature de consentement de l'employé

Processus d'adaptation des employés

L'agence révisera le processus des mesures d'adaptation suivantes de manière continue afin d'identifier tout obstacle à l'emploi pour les personnes handicapées :

- Le processus de recrutement, d'évaluation et de sélection
- Les politiques de retour au travail pour les employés qui se sont absentés pour cause d'invalidité
- Les besoins des employés ayant un handicap en matière d'accessibilité seront pris en considération lors de l'utilisation de la gestion du rendement, du perfectionnement professionnel et changements de postes, et
- Les méthodes de prévention et d'élimination des obstacles à l'accessibilité identifiés

L'agence respecte les exigences applicables de LAPHO concernant l'emploi effectives le 2 janvier 2016.

Conception des espaces publics

Intégration communautaire Glengarry sera conforme aux normes d'accessibilité pour la conception des espaces publics lorsque l'agence construira ou apportera des modifications majeures à ses espaces publics. Les espaces publics incluent :

- Sentiers récréatifs/voies accessible menant à une plage
- Aires de restauration publiques extérieures comme les aires de repos et de pique-niques
- Terrains de jeux et aires de jeux extérieures dans les parcs provinciaux et communautés locales
- Voies de déplacement extérieures comme les trottoirs, rampes, escaliers, rampes de bordure, aires de repos et signalisation piétonnière accessibles

- Stationnements hors voirie accessibles
- Comptoirs de service, files d'attente fixes et aires d'attente

Avis d'interruption temporaire

En cas d'interruption planifiée ou inattendue partielle ou complète des services offerts au public de l'agence, un avis sera placé de manière bien visible dans les locaux physiques de l'agence (i.e. portes d'entrée), affiché sur le site Web ou par tout autre moyen acceptable compte tenu des circonstances. L'avis d'interruption temporaire doit inclure :

- Le motif de l'interruption de services
- La durée éventuelle prévue
- Les services ou installations de remplacement si disponibles

Examen et actualisation du plan

L'équipe de gestion se réunira deux fois l'an pour réviser le plan d'accessibilité incluant la liste des obstacles. Elle identifiera les priorités et fixera des dates cibles pour éliminer ces obstacles.

POUR PLUS D'INFORMATION

Pour de plus amples informations concernant ce plan d'accessibilité, veuillez contacter :
Danielle Duranceau, Directrice exécutive
Intégration communautaire Glengarry, 332 boul. MacDonald, Alexandria, ON. K0C 1A0
Téléphone: 613-525-4357 poste 351
Courrier: danielle@clglen.on.ca

Des formats accessibles de ce document sont gratuitement disponibles sur demande